

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 5 juillet 2021 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussièrès
M. Paul Audet	M. Marc Bouliane
Mme Jacqueline Demers	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Daniel Talbot. Mme Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

### **2021-07-196 Ouverture de la session**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Martin Bussièrès  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

### **2021-07-197 Adoption de l'ordre du jour du 5 juillet 2021**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Jean-François Demers  
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la session  
Adoption de l'ordre du jour du 5 juillet 2021  
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 7 juin 2021  
Résolution: Adoption du procès-verbal du 7 juin 2021  
**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**  
**AFFAIRES NOUVELLES**  
**Législation et Administration**  
Résolution : Rapport financier au 30 juin 2021  
Résolution : Appui à la Municipalité de Saint-Fortunat  
Lien d'emploi : Mandat de M. Robert Blanchette – Confirmation à la MMQ  
Résolution : offre d'évaluation des bâtiments municipaux  
Adoption du règlement 2019-RM-SQ-2 sur le colportage  
Résolution : Dates des vacances estivales  
Appui : Fédération des Métis du soleil levant  
Projets en communication pour l'ensemble des municipalités du secteur Sud.  
**Sécurité publique et civile**  
(Aucun item pour ce sujet)  
**Transport routier et voirie locale**  
Résolution : Travaux 3<sup>e</sup> rang de Stratford  
Résolution : Travaux de voirie : obtention subventions du député  
Résolution : Travaux de ponceau : Chemin Thibodeau  
Résolution : Mandat à l'architecte (PRABAM)  
**Hygiène du milieu**  
(Aucun item pour ce sujet)  
**Urbanisme, environnement et aménagement du territoire**  
Dépôt d'une pétition : Propriétaires chemin Benoit-Giguère  
**Loisirs, culture et édifice communautaire**  
Recommandation de paiement : rénovations édifice municipal  
Résolution : Paiement des comptes du 8 juin au 5 juillet 2021  
Questions des élus et employés  
Questions des contribuables  
  
Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

**2021-07-198 Dispense de lecture du procès-verbal du 7 juin 2021**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

**2021-07-199 Adoption du procès-verbal du 7 juin 2021**

Il est proposé par M. Martin Bussièrès  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 juin 2021.

Adoptée.

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**LÉGISLATION ET ADMINISTRATION**

**2021-07-200 Résolution : Dépôt des états financiers au 30 juin 2021**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2021, dont les élus reconnaissent avoir reçu copie.

Adoptée.

**2021-07-201 Résolution : Appui à la Municipalité de Saint-Fortunat**

Attendu que la Municipalité de Saint-Fortunat entreprend des travaux d'assainissement d'eaux usées ainsi que l'installation d'une conduite d'eau potable;

Attendu que la découverte de sol contaminé de fibre d'amiante dans la structure de la chaussée entraînera des coûts majeurs pour la municipalité;

Attendu que la Municipalité de Saint-Fortunat demande de l'aide financière au gouvernement du Québec;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane  
Appuyé par M. Martin Bussièrès  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède appuie la Municipalité de Saint-Fortunat dans leur démarche auprès du gouvernement

provincial afin d'obtenir une aide financière pour compenser l'explosion des coûts des travaux publics municipaux en raison de la présence d'amiante;

Que cette résolution d'appui soit acheminée à la Municipalité de Saint-Fortunat ainsi qu'à la députée de Lotbinière-Frontenac, Mme Isabelle Lecours et au député de Mégantic, M. François Jacques.

Adoptée.

#### **2021-07-202 Lien d'emploi : Mandat de M. Robert Blanchette Confirmation à la MMQ**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de confirmer à notre compagnie d'assurances, la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), que M. Robert Blanchette est à l'emploi de la Municipalité depuis le 3 octobre 2016. Malgré qu'il soit payé comme travailleur autonome, Robert Blanchette est mandaté par la Municipalité de Sainte-Praxède pour délivrer les permis de bâtiment et environnement et il est délégué par le conseil pour toutes autres tâches connexes en matière d'aménagement et d'urbanisme.

M. Blanchette est payé mensuellement selon les heures travaillées durant le mois et est à l'emploi pendant les douze mois de l'année. Son mandat est établi selon la demande, sans engagement d'heures minimum.

Robert Blanchette répond à la définition de « personne assurée » sur la police d'assurance et doit être couvert en responsabilité professionnelle.

Adoptée.

#### **2021-07-203 Offre d'évaluation des bâtiments municipaux**

Attendu que le courtier de la FQM Assurances attitré à la Municipalité de Sainte-Praxède s'est rendu au bureau municipal pour faire une mise à jour de la protection d'assurance de la Municipalité;

Attendu que la FQM Assurances offre aux municipalités un rabais de 10% de la prime relative aux bâtiments, pendant 7 ans, si une demande d'évaluation privée des équipements appartenant à la Municipalité est déposée;

Attendu que le conseil municipal veut connaître le coût d'une telle expertise avant de prendre une décision sur la pertinence de procéder à une évaluation privée;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de mandater la directrice générale pour demander un estimé du coût d'une évaluation privée. Selon le montant proposé, le conseil prendra la décision de requérir les services d'un estimateur selon les recommandations de la FQM afin de pouvoir connaître la valeur des bâtiments municipaux dans le but de modifier la protection d'assurance s'il y a lieu.

Adoptée.

#### **2021-07-204 Adoption du règlement 2019-RM-SQ-2 sur le colportage**

Considérant que le Conseil juge nécessaire de réglementer la présence de colporteurs sur son territoire;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 7 juin 2021;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été adopté à la séance du 7 juin 2021 et que tous les élus ont reçu copie du libellé du règlement.

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Martin Bussières  
Et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 2019-RM-SQ-2, concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec soit adopté.

Le texte complet du règlement se retrouvera dans le livre des règlements municipaux de la Municipalité de Sainte-Praxède.

Adoptée.

#### **2021-07-205 Information : Dates des vacances estivales**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement de confirmer que le bureau municipal sera fermé du 19 juillet au 1<sup>er</sup> août 2021 pour les vacances estivales. Le personnel administratif sera de retour le 2 août 2021.

De son côté, M. Robert Blanchette inspecteur en bâtiment et en environnement est en vacances depuis le 27 juin jusqu'au 10 juillet et le sera de nouveau du 25 juillet au 7 août prochain. Cependant, durant ces périodes, l'inspecteur consacrerá une journée par semaine pour traiter les demandes reçues à la Municipalité.

Adoptée.

#### **2021-07-206 Appui : Fédération des Métis du soleil levant**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède appuie la Fédération des Métis du Soleil levant dans leurs recherches d'ancêtres nés dans différentes régions du Québec.

En ce sens, si leurs recherches réalisées par des historiens pourraient concerner nos citoyens, la municipalité autorise la fédération à renseigner ceux-ci de leurs découvertes.

Au surplus, le conseil municipal est disposé à offrir un local aux représentants de cette organisation pour pouvoir communiquer leurs trouvailles à nos contribuables, s'il y a lieu.

Adoptée.

#### **2021-07-207 Projets en communication pour l'ensemble des municipalités du secteur Sud.**

Considérant que chacune des municipalités du Secteur Sud de la MRC des Appalaches contribue, en proportion de sa population, à un fonds pour la mise en œuvre d'actions structurantes pour les municipalités via les quotes-parts de la MRC;

Considérant que les municipalités concernées participent aux démarches de vitalisation du Secteur Sud;

Considérant que de nombreuses actions identifiées dans le plan stratégique du Secteur Sud demandent des investissements dans les communications;

Considérant que la MRC, grâce au programme de coopération intermunicipale, bénéficie maintenant d'une ressource spécialisée en communication;

Considérant que les sommes disponibles dans le fonds du Secteur Sud s'élèvent à plus de 50 000\$;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy appuyé par M. Martin Bussières et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède est d'accord pour que la MRC des Appalaches soit autorisée à utiliser un montant de 5 000 \$ à même le fonds Secteur sud pour l'année 2021 afin de mettre en œuvre des actions en lien avec les communications qui auront des retombées significatives sur l'ensemble des municipalités du Secteur Sud;

Que la MRC des Appalaches effectue à cet effet, un suivi auprès du comité de vitalisation du secteur sud.

Adoptée.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

(aucun item à ce point)

## **TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE**

### **2021-07-208 Résolution : Travaux 3<sup>e</sup> rang de Stratford**

Attendu que des plaintes ont été formulées concernant l'état du 3<sup>e</sup> Rang, Canton de Stratford;

Attendu que de l'avis de M. Jeffrey Plourde, il y aurait lieu de faire étendre du gravier 0-3/4" et faire des corrections aux abords des fossés;

Attendu que M. Plourde estime que ces travaux pourraient être effectués en septembre, au même moment que d'autres interventions sont prévues;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane Appuyé par M. Gaétan Lapointe Et résolu unanimement de mandater le responsable des travaux publics, M. Jeffrey Plourde, de soumettre un estimé des coûts pour les travaux à réaliser dans le 3<sup>e</sup> rang.

Adoptée.

### **2021-07-209 Résolution : Travaux de voirie : obtention de subventions**

Attendu que le conseil a obtenu deux subventions du gouvernement provincial pour la réalisation de travaux de voirie;

Attendu que les montants obtenus totalisent 25 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les chemins municipaux suivants : 3<sup>e</sup> Rang, 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang,

11<sup>e</sup> Rang et 12<sup>e</sup> Rang, ainsi que pour les chemins Giroux, Hameau et Létourneau;

Attendu que les élus municipaux veulent utiliser ces montants pour effectuer du reprofilage de fossés et du rechargement de gravier dans les rangs susmentionnés;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement de mandater le responsable des travaux publics, M. Jeffrey Plourde, à identifier les endroits où ces travaux devraient être exécutés afin que le conseil alloue un budget pour la réalisation de ceux-ci;

Le lieu des interventions sera défini en août prochain pour que les travaux d'entretien soient effectués en septembre 2021;

Adoptée.

#### **2021-07-210 Travaux de ponceau : Chemin Thibodeau**

Attendu qu'une section du ponceau de traverse du Chemin Thibodeau, vis-à-vis la propriété du numéro civique 4683 est endommagée, causant ainsi de l'érosion sur le côté de la chaussée;

Attendu qu'il est opportun de remplacer cette section de ponceau de type TTOG de 28 pouces de diamètre et d'aménager un empierrement minimal pour éviter l'érosion à l'extrémité de celui-ci;

Attendu qu'il est également requis de procéder à un léger reprofilage de fossé dans ce secteur afin d'améliorer l'écoulement des eaux;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement d'embaucher l'entreprise Excavations Gagnon & Frères pour entreprendre les travaux de remplacement d'une section du ponceau de traverse du Chemin Thibodeau vis-à-vis l'immeuble situé au numéro civique 4683. Au surplus, il est convenu de procéder à de l'empierrement si requis et d'effectuer un léger reprofilage de fossé dans ce secteur.

Un budget de 6 000 \$ est alloué pour la réalisation des travaux.

Aussi, la directrice générale est mandatée pour communiquer avec le propriétaire du 4683, Chemin Thibodeau, afin de l'informer des travaux qui seront réalisés par la Municipalité et lui recommander de procéder au nettoyage de son ponceau situé sur son terrain, puisque celui-ci est partiellement obstrué, ce qui empêche le libre écoulement des eaux provenant de notre ponceau de traverse.

Adoptée.

#### **2021-07-211 Mandat à l'architecte : Projet d'agrandissement du garage municipal**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Praxède a reçu l'annonce qu'elle pourra bénéficier d'un montant de 75 000 \$ pour réaliser des travaux dans le cadre du PRABAM :

Attendu que le conseil veut profiter de cette aide financière pour procéder à un agrandissement du garage municipal;

Attendu qu'il est opportun de mandater un architecte pour la réalisation des plans et devis afin d'aller en appel d'offres sur invitation et procéder à l'agrandissement de ce bâtiment;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Martin Bussières  
Et résolu unanimement de mandater la firme d'architectes Les Maîtres Créatifs pour réaliser les relevés et les plans et devis pour l'agrandissement du garage municipal;

Il est convenu de demander une offre de service à l'architecte Marie-Christine Croteau afin d'obtenir les plans et devis cet automne afin de pouvoir aller en appel d'offres pour réaliser les travaux d'agrandissement au printemps 2022;

Les dimensions de l'agrandissement seront déterminées selon l'estimé budgétaire fourni par l'architecte.

Adoptée.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

(aucun item à ce point)

## **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **2021-07-212 Dépôt d'une pétition : Propriétaires chemin Benoit-Giguère**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement de déposer la pétition signée par des propriétaires du secteur du Chemin Benoit-Giguère;

Par cette pétition, les signataires dénoncent la présence d'une activité commerciale dans ce secteur. Le bruit causé par la présence d'un garage nuit à la quiétude des résidents de ce secteur résidentiel et de villégiature.

Les demandeurs invitent la municipalité de Ste-Praxède à créer une zone industrielle et/ou commerciale.

Adoptée.

## **LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE**

### **2021-07-213 Recommandation de paiement Travaux de rénovations édifice municipal**

Attendu que les travaux en lien avec le contrat de rénovations intérieures octroyé à Construction A. Couture Inc. par la résolution portant le numéro 2021-02-39, adoptée le 1<sup>er</sup> février 2021 sont maintenant terminés;

Attendu que l'architecte Marie-Christine Croteau a procédé à une visite des travaux terminés le 28 juin 2021 et aucune déficience n'a été décelée;

Attendu qu'en ce sens, l'architecte recommande le paiement des travaux et émet le certificat de fin de travaux;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures finales à l'entreprise Construction A. Couture Inc., soit un solde de 19 362,25 \$ pour les travaux au rez-de-chaussée et un montant de 26 998,29 \$ pour les rénovations au sous-sol. Un acompte de 30 000 \$ avait été versé le 12 avril 2021.

Adoptée.

#### **2021-07-214 Paiement des comptes du 5 juillet 2021**

Il est proposé par M. Marc Bouliane  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 8 juin et le 5 juillet 2021, laquelle s'élève à 219 055,51\$.

Adoptée.

---

Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière.  
Je certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

#### **Questions des élus et employés**

##### **Questions formulées par les contribuables**

Certains résidents du chemin Benoit-Giguère, présents à cette séance, se questionnent sur les démarches qu'entreprendra la municipalité concernant la problématique soulevée par leur pétition.

#### **2021-07-215 Mandat à l'avocate : Avis : Activité commerciale**

Attendu le dépôt d'une pétition par certains contribuables du secteur du chemin Benoit-Giguère;

Attendu que ceux-ci prétendent qu'une activité commerciale a lieu sur un terrain résidentiel;

Attendu qu'ils souhaitent que le conseil intervienne et entreprenne une démarche pour faire cesser cette activité;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
De mandater l'avocate Me Anne-Marie Lessard afin de donner son avis au conseil municipal, sur la procédure à suivre suite à la pétition déposée par les contribuables du Chemin Benoit-Giguère, concernant le bruit causé par une activité que les plaignants jugent commerciale.

Adoptée.

**2021-07-216 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20h10.

Adoptée

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*